

LA GESTATION PAR AUTRUI (GPA)

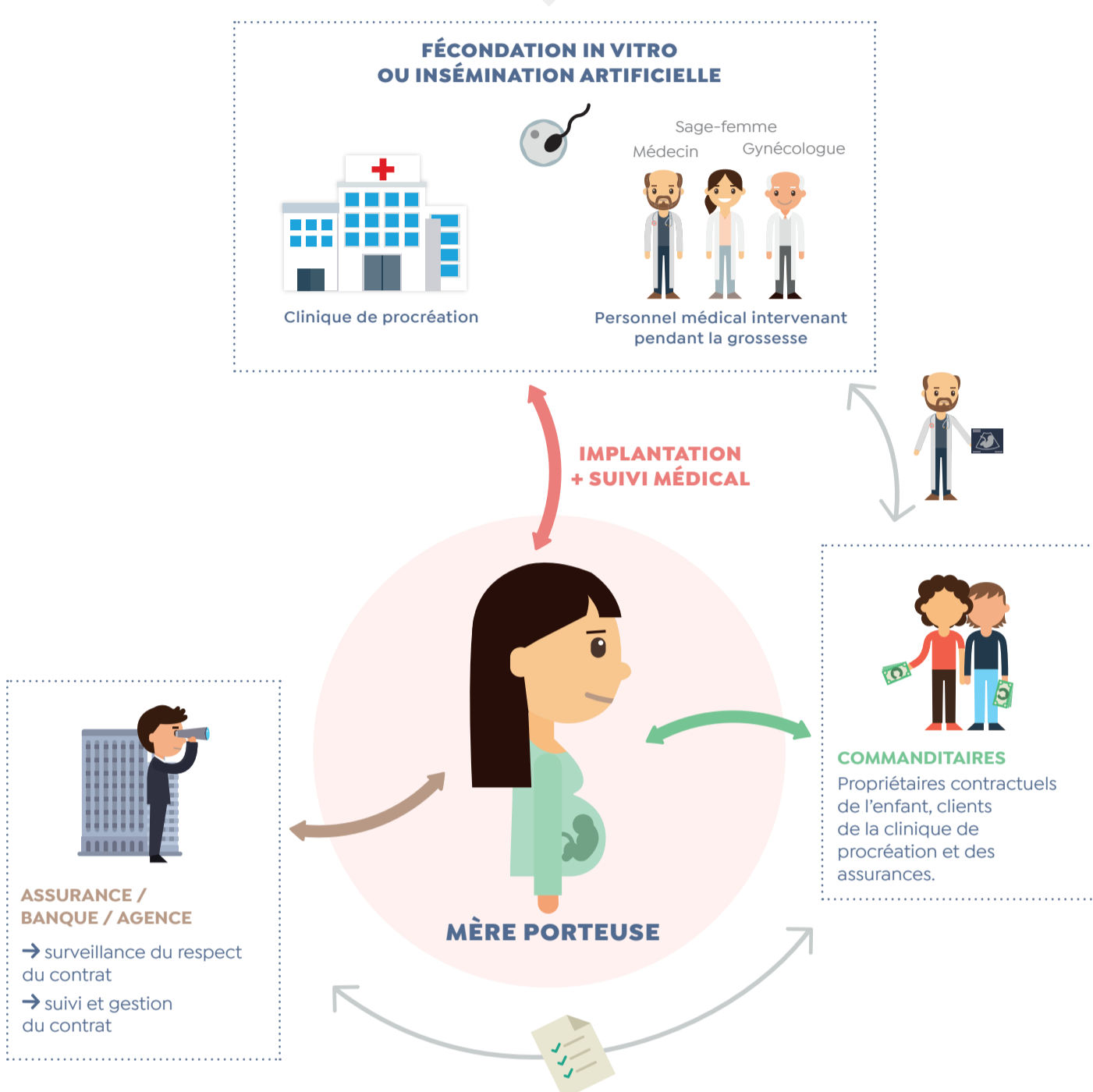
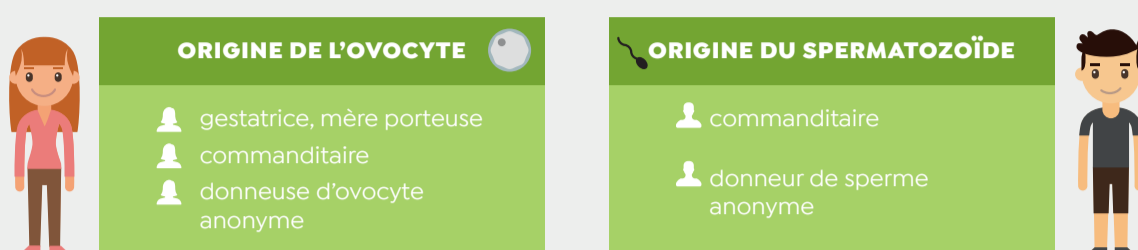
Depuis une dizaine d'années, la question de la Gestation Par Autrui (GPA) ou maternité de substitution a pris de l'ampleur.

Revendiquée pour des cas de stérilité féminine liée à des dysfonctionnements de l'utérus mais également par des hommes seuls ou en couple de même sexe ou par convenance, cette pratique n'est pas sans conséquence sur la mère porteuse et sur l'enfant.

PROCESSUS DE GESTATION PAR AUTRUI, ÉCLATEMENT DE LA FILIATION ET DE LA MATERNITÉ

La GPA est un contrat en vue de la procréation et de la gestation d'un enfant. Elle planifie son abandon et sa livraison par une femme à un ou plusieurs commanditaires.

Pour répondre aux lois du marché, la GPA requiert des matières premières (ovocytes et spermatozoïdes), une main d'œuvre (la gestatrice et les médecins), des garanties (assureurs, avocats) et un financement pour satisfaire la demande d'une clientèle.



REMISE DE L'ENFANT APRÈS L'ACCOUCHEMENT

ABANDON DÉLIBÉRÉ DE L'ENFANT À LA NAISSANCE



LA GESTATION PAR AUTRUI

UN MARCHÉ ULTRALIBÉRAL DE LA PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE

La Gestation Par Autrui (GPA) fait basculer la procréation dans un **marché économique libéral**, avec tout le trafic qu'un marché induit.



TRAFIC



USINE À BÉBÉS



EXPLOITATION



AU CŒUR DE CE MARCHÉ : L'ENFANT

Objet de vente, produit à concevoir, parfois sur mesure (critères de sexe, de couleur de peau...), il est un objet de contrat sur lequel des adultes s'arrogent un droit de propriété. Sa filiation est éclatée et amputée d'une partie de ses origines.



LA GPA, QU'ELLE SOIT COMMERCIALE OU PAS, NE S'ENCADRE PAS. IL N'Y A PAS DE GPA ÉTHIQUE.



ALLIANCE VITA DEMANDE L'INTERDICTION UNIVERSELLE DE LA GPA, AU NOM DE LA PROTECTION DE LA FEMME ET DE L'ENFANT.